

COMPTE-RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 octobre 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian CHASSARD, Maire, pour examiner les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Désigne comme secrétaire de séance Mme Véronique TISSERAND.
- Approuve le compte-rendu de la séance du 3 septembre 2020.
- Prends connaissance du relevé des décisions du Maire dans le cadre de ses délégations.
- Décide de la suppression régie droits de place et vote des tarifs de la redevance d'occupation ou d'utilisation du domaine public à compter du 1^{er} janvier 2021 comme suit
 - pour les commerçants ambulants présents de manière régulière (en général chaque semaine) un forfait annuel de 200 €
 - pour les commerçants ambulants présents de manière occasionnelle un forfait journalier fixé à 15 €
 - pour les artisans forains un forfait (pour 7 jours de présence maximum sur la commune) de 40 € par manège et un forfait par stand de 20 € pour les autres attractions. Monsieur le Maire précise que ces forfaits conformément à la législation en vigueur seront payables d'avance et qu'un titre de recettes sera émis au moment de la demande d'emplacement par les artisans forains. L'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public sera accordée sur décision du Maire et deviendra définitive lorsque que le forfait sera réglé.
- Décide de réapproprier dans le domaine communal des biens sans-maître dont la liste et consultable en mairie et sur le site internet de la commune.
- Autorise la signature de l'avenant n°2 au contrat avec la société On Tower France qui gère l'antenne téléphonique située sur un terrain communal.
- Acceptation la résiliation_au 31 décembre 2020 à minuit des conventions d'occupation précaire signées avec M Adrien MAUFFROY ; Décide qu'une nouvelle convention d'occupation précaire concernant la parcelle D 0946 sera signée avec M Eric VUILLEMIN au 1^{er} janvier 2021 avec un loyer annuel de € ; le devenir des parcelles C 1827 et C 1336 sera étudié ultérieurement;
- Décide d'offrir aux agents communaux une carte Illicado d'une valeur faciale unitaire d'un montant de 50 € et une carte Illicado d'une valeur faciale unitaire d'un montant de 30 € aux enfants de moins de 12 ans des agents communaux ;
- Décide de ne pas accorder d'aide financière à La Ligue contre le cancer.
- Le Maire est désigné référent COVID chargé de coordonner une cellule de veille.

Fait à Fontaine-les-Luxeuil, le 30 octobre 2020



Le Maire,
Christian CHASSARD